



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission
Points 123 et 112 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Promotion de la femme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.26

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

1. À ses 31e et 40e séances, les 3 et 24 décembre 2001, la Cinquième Commission a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/56/L.26 présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/16) conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité consultatif correspondant (voir A/C.5/56/SR.31).

2. Les observations et déclarations faites au cours de cet examen sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances correspondantes (A/C.5/56/SR.31 et 40).

Décision de la Cinquième Commission

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que si elle adopte le projet de résolution A/C.3/56/L.26, elle devra prévoir au chapitre 9, (Affaires économiques et sociales), du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 des dépenses d'un montant maximal de 252 900 dollars; elle devra envisager d'ouvrir des crédits additionnels selon les critères d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve fixés dans les résolutions 41/213 et 42/211.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

